

DÉLIBÉRATION N° 11

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 4 AVRIL 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise gracieuse d'une créance de l'EPA envers Mme [REDACTED] (CRM de Chambéry) d'un montant de 76,61 €.

Fait à Montreuil, le 4 avril 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIELLE